

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Antoinette Gail Freeman n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario

19 mars 2013

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) avise les consommateurs qu'Antoinette Gail Freeman n'est pas autorisée à exercer des activités dans le domaine des assurances en Ontario.

Il est venu à l'attention de la CSFO qu'Antoinette Gail Freeman a trompé des consommateurs en prétendant être une agente et/ou courtière d'assurance.

Les consommateurs qui souscrivent de l'assurance auprès d'agents qui ne sont pas autorisés à exercer leurs activités dans la province ne sont pas protégés en vertu de la [Loi sur les assurances](#)  et des règlements qui régissent les compagnies et les agents d'assurances autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient une liste complète des [compagnies d'assurance](#) et des [agents autorisés](#) à exercer leurs activités en Ontario, ainsi que des [conseils pour éviter les arnaques dans la vente d'assurance-automobile](#).

Un courtier d'assurance de l'Ontario peut vous fournir des renseignements et des conseils sur les risques que vous pourriez courir à l'achat de divers produits d'assurance. Le [site Web](#)  de Registered Insurance Brokers of Ontario (RIBO) contient une liste des courtiers autorisés à faire affaire en Ontario.

PERSONNES-RESSOURCES

Questions du public

1 800 668-0128

AUTRES RENSEIGNEMENTS

[Que faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude](#)

Certains sites Web ou documents auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Ces derniers sont les seuls responsables du fonctionnement et le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif. Il se peut que ces sites ou documents externes n'existent pas en français. Les liens externes fournis dans le présent site ou menant au présent site ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie ces organismes ni qu'il garantit le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif.

